

Cote du document: EB/2019/126/R.17/Add.1
Point de l'ordre du jour: 6 a) iii) a)
Date: 11 avril 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour le Burkina Faso

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Maximin K. Kodjo
Fonctionnaire principal chargé de l'évaluation
téléphone: +39 06 5459 2249
courriel: k.kodjo@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-sixième session
Rome, 2-3 mai 2019

Pour: **Examen**

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour le Burkina Faso

I. Observations d'ordre général

1. En 2018, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a mené la première évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour le Burkina Faso, portant sur la période 2007-2018. Conformément aux pratiques en vigueur, un accord conclusif a été signé en décembre 2018 et a été joint au nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP).
2. Les enseignements tirés de l'ESPP ont été mis à profit pour la préparation du COSOP, qui s'appuie sur les points forts du FIDA au Burkina Faso, à savoir:
 - a) la promotion des pratiques agricoles qui contribuent à une meilleure gestion des ressources productives (fertilité des sols, érosion, ressources en eau), et donc à une réduction de la vulnérabilité de ces ressources; b) l'appui au développement des entreprises rurales au moyen de mécanismes institutionnels (comme les centres de ressources en entrepreneuriat rural) et de dons de contrepartie; c) l'appui aux organisations paysannes et aux organisations faîtières et la promotion de celles-ci pour qu'elles puissent jouer plus efficacement leur rôle de prestataire de services et participer à la concertation sur les politiques relatives à l'agriculture paysanne.
3. Les objectifs suivants sont proposés pour ce deuxième COSOP pour le Burkina Faso. Le premier se décline en deux résultats et le second, en quatre résultats.
 - OS 1)** Renforcer la résilience des populations rurales vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques.
 - OS 2)** Améliorer la performance des principales filières agricoles qui créent des emplois et de la richesse pour les populations rurales et qui respectent les principes de la gestion durable des ressources naturelles.
4. Dans le COSOP il est donné suite aux recommandations issues de l'ESPP en ce qui concerne: a) la limitation du nombre de zones d'intervention, et l'instauration d'un système efficace de suivi-évaluation afin que l'on puisse apprécier les résultats et les progrès intermédiaires, et en tirer des enseignements; b) l'approfondissement de l'approche axée sur les filières par l'amélioration du ciblage (grâce à des produits de base favorables aux pauvres) et un meilleur accès des acteurs (notamment les groupes de personnes pauvres) à l'appui et aux services, y compris la finance rurale; c) le renforcement et l'élargissement des interventions en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles, dans le cadre d'une meilleure adaptation aux changements climatiques; d) le renforcement de la participation du FIDA à la concertation sur les politiques afin de garantir un accès sûr et durable des populations rurales pauvres aux ressources productives; e) la conception et la mise en œuvre d'un plan opérationnel de gestion des savoirs et d'apprentissage systématique dans le portefeuille et en faveur du secteur agricole dans son ensemble.
5. La section ci-après décrit la manière dont les recommandations issues de l'ESPP ont été prises en considération dans la conception du nouveau COSOP.

II. Observations particulières

6. **Zones d'intervention.** Afin de tirer parti des succès engrangés par le FIDA et de renforcer son efficacité et son impact au Burkina Faso, les interventions menées au titre de ce COSOP se dérouleront dans les mêmes régions que celles des projets en cours. Une région sera ajoutée, portant à sept le nombre de régions ciblées par le COSOP. Si la couverture géographique reste inchangée, la dispersion des interventions sera modérée lors de la période 2019-2024, contrairement au précédent COSOP.
7. **Développement des filières.** Les points essentiels de la deuxième recommandation de l'ESPP sont explicitement traités par l'OS 2, avec les résultats suivants: "i) des services non financiers améliorés sont mis à la disposition des petits exploitants, et notamment des femmes et des jeunes; ii) les liens avec les marchés d'intrants et de produits sont consolidés dans les principales filières agricoles; iii) les parties prenantes sont mieux organisées au sein des organisations paysannes; iv) la création de microentreprises rurales et d'emplois viables est favorisée; v) l'accès à des services financiers personnalisés est amélioré."
8. **Gestion des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques.** Ce point est traité par l'OS 1, avec un résultat: "les ménages ruraux adoptent des technologies améliorées et durables (notamment la gestion des ressources naturelles) qui accroissent la productivité et renforcent la résilience face aux changements climatiques." Toutefois, compte tenu de l'importance des changements climatiques dans le contexte du Burkina Faso, ainsi que cela est souligné dans le document de référence des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) (voir appendice IV), cet aspect pourrait faire l'objet d'un résultat à part entière. En outre, la possibilité d'élargir les interventions à d'autres ressources naturelles telles que les forêts et les pâturages n'a pas été explicitement abordée.
9. **Participation à la concertation sur les politiques.** Le COSOP propose des mesures clés pour: a) accroître la participation des agriculteurs (par l'intermédiaire de leurs organisations faïtières) à la concertation sur les politiques; b) améliorer la gestion des savoirs en matière de politiques sectorielles et de conception des stratégies; c) améliorer l'élaboration des politiques grâce à une participation active du FIDA aux groupes de travail sur le secteur rural.
10. Par conséquent, des initiatives de renforcement des capacités sont prévues afin de consolider et d'améliorer: les compétences techniques et institutionnelles des principaux acteurs (organisations paysannes et organisations faïtières, ONG, entrepreneurs ruraux, par exemple); la gestion fiduciaire et la passation de marchés (personnel des projets et organismes d'exécution); les capacités de suivi-évaluation (personnel des projets et des ministères). Ce dernier point est cohérent avec les conclusions de l'ESPP, dans lesquelles était soulignée la faiblesse des capacités des acteurs du développement rural en matière de suivi-évaluation des résultats.
11. **Gestion des savoirs et apprentissage.** Comme cela est recommandé dans l'ESPP, un plan d'action pour la gestion des savoirs sera élaboré et exécuté en collaboration avec d'autres partenaires. L'accent sera mis sur quatre thèmes: ciblage des petits agriculteurs, développement des filières, promotion des entreprises rurales et gestion des ressources naturelles.
12. S'agissant du suivi-évaluation, le COSOP a conçu un cadre de gestion des résultats comprenant deux indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation de l'objectif global du COSOP. Notons à ce propos que le second indicateur ("au moins 50% de

femmes et 30% de jeunes" sont touchés) ne traduit que la portée, et non un changement. Cet aspect pourrait être amélioré en précisant les changements attendus pour les femmes et les jeunes. En outre, le plan de suivi-évaluation du COSOP pourrait être encore amélioré: a) en mettant en avant le lien avec le système de suivi-évaluation pour le secteur agricole, notamment la contribution au but et aux objectifs stratégiques de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle; b) en montrant comment intégrer de façon systématique l'apprentissage dans le portefeuille et le secteur.

13. Enfin, il convient de noter que, même si la théorie du changement est décrite (paragraphe 33), aucun chiffre correspondant ne figure dans le document.

III.Observations finales

14. De manière générale, IOE salue les efforts faits pour intégrer les recommandations issues de l'ESPP au COSOP. Néanmoins, des améliorations sont encore possibles, et IOE reste disponible pour apporter son aide.